

Bien vivre à Cagny

N° 8 - Octobre 2017

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES





Dans un courrier qui vous a été transmis avant les vacances d'été, je demandai à chacun un petit effort afin de nous aider à ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les rues de la commune, et de nous permettre par la même occasion de réaliser d'importantes économies grâce au civisme du plus grand nombre.

Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée de remercier la grande majorité des cagnysiens qui a répondu à notre demande de nettoyage et d'entretien des caniveaux et des trottoirs.

Les médias annoncent depuis plusieurs semaines de nouvelles baisses de dotation de l'Etat pour les communes et les collectivités.

C'est pourquoi nous devons être encore plus rigoureux et plus vigilants, d'autant plus que nous ne connaissons pas l'impact des mesures gouvernementales pour les communes avec la suppression attendue et espérée de la taxe d'habitation.

Pour une petite commune comme la nôtre, la seule solution pour ne pas augmenter la fiscalité communale est de diminuer les dépenses, ce que nous avons fait bien sûr, mais aussi de réduire la « charge salariale » des collaborateurs de la commune, masse salariale qui représente près de 60 % de nos dépenses annuelles de fonctionnement.

Pour cela nous avons pris la décision de ne pas remplacer les départs en retraite de nos employés communaux.

Ces employés étaient au nombre de douze, ce qui est trop aujourd'hui pour une commune de notre taille. Ils sont dix à ce jour et seront neuf l'année prochaine.

C'est aussi pour cela que nous demandons à chacun un petit effort au bénéfice de notre collectivité.

Cette réduction d'effectifs est évidemment un choix difficile que j'assume car, je le répète, c'est la

seule solution pour gérer efficacement le budget de la commune soumis à d'incessantes coupes budgétaires.

Etre maire aujourd'hui c'est devoir jongler en permanence avec des ressources en baisse, des charges imprévues en hausse, le tout en maintenant ou en essayant de maintenir un service public de qualité.

L'exemple de l'école du village en est la parfaite illustration. En effet notre école se trouve dans une zone prioritaire d'éducation et bénéficie du nouveau concept de classe de CP à 12, ce qui est excellent pour nos écoliers.

Cela a pour effet de surcharger les autres classes. C'est pourquoi, pour conserver un enseignement de qualité, nous avons écrit à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour obtenir un poste supplémentaire, qui nous a été accordé. C'est donc une seconde excellente nouvelle.

Mais aujourd'hui, avec une classe de maternelle supplémentaire, nous devons envisager de recruter une nouvelle ATSEM.

De plus, compte tenu du nombre d'écoliers en hausse, ce qui est aussi une excellente nouvelle, nous devons trouver une solution pour notre cantine et notre garderie qui sont obsolètes et saturées, donc envisager des dépenses importantes.

Voici un exemple concret des difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Néanmoins je suis satisfait d'avoir à ce jour respecté notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale, malgré les baisses drastiques de dotations qui n'étaient pas attendues à ce niveau.

J'espère sincèrement pouvoir tenir cette position jusqu'à la fin de notre mandat.

Cette mission, vous me l'avez confiée pour six ans et, comme nous sommes juste à la moitié de ce mandat, il m'a semblé important de vous rendre compte de toutes les actions effectuées ou engagées depuis trois ans.

Vous trouverez donc en page centrale le bilan de votre équipe municipale qui travaille chaque jour pour que chacun vive bien à Cagny.

Bien à vous,

Alain Molliens

4 > ACTU

Comptes rendus des conseils municipaux du 13 décembre 2016 au 19 juin 2017

6 > DOSSIER

Finances

8 > SI CAGNY M'ETAIT CONTE

9 > VIE SCOLAIRE

10 > MANIFESTATIONS, FESTIVITES

Comité des Fêtes
Commémoration

12 > DOSSIER

Nos réalisations municipales

13 > CULTURE

14 > INFOS

18 > EXPRESSION DES LISTES ÉLUES

19 > VIE MUNICIPALE

Les cagnysiens ont du talent
Agenda
Etat civil
Contact

Magazine municipal bisannuel de la commune de Cagny - Directeur de la publication : **Alain Molliens** - Rédaction, photos et illustrations : **Service Communication Jérôme MANY**, **Margot ROBIT** - Régie publicitaire : **ICM Médias** - Distribué par la Mairie - Imprimé par ICM Médias à 650 exemplaires

Compte tenu du nombre de conseils municipaux, nous ne reprenons ci-dessous que les points soumis à délibération. L'intégralité des comptes-rendus est consultable sur notre site internet : www.ville-cagny.fr

ACTU

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Actualisation des compétences d'Amiens Métropole

Il s'agit d'approuver la nouvelle rédaction des compétences métropolitaines.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

B.H.N.S. – enquête publique

La commune de Cagny donne son accord au lancement d'une procédure d'enquête publique qui portera sur l'intérêt général du projet de création des quatre lignes de bus à haut niveau de service, de parkings relais de la Licorne et de l'IUT sur le territoire d'Amiens Métropole.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 0
(Jean-Pierre Vatin refuse de participer au vote)

Création (en interne) de quatre postes d'agents d'animation

L'élaboration des fiches de poste fait ressortir des incohérences quant au statut des quatre agents de la cantine garderie qui doivent intégrer la filière technique et la filière animation.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 1
(Jean-Pierre Vatin)

Cessions du Kangoo et du Master

Les deux véhicules cédés doivent être sortis de l'inventaire.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Acquisition d'un Jumper

L'achat ayant été effectué, le véhicule doit être inscrit dans l'inventaire.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Achat et renouvellement des concessions au cimetière

Le prix d'achat et de renouvellement des concessions fait l'objet d'une augmentation.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Tarifs location salle des fêtes

A compter du 1er janvier 2017

- le tarif de location week-end est de 600 € (500 + 100 de frais de fonctionnement)
- la gratuité reste en vigueur pour le comité des fêtes
- pour l'ensemble des associations, gratuit pour une assemblée générale/réunion par an (sans accès cuisine)
- les associations, clubs sportifs et le personnel communal régleront 100 € de frais de fonctionnement par location week-end limitée à une fois l'an, une seconde location sera facturée 600 €
- les élus régleront 100 € de frais de fonctionnement par location limitée à une fois tous les 6 ans (une fois par mandat), une seconde location sera facturée 600 €
- la location d'une journée reste fixée à 150 €
- les associations régleront 500 € pour une activité par semaine et 800 € pour deux activités par semaine
- un tarif de location « express » est fixé à 300 €

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Encaissements

Délibération demandée par le trésor public :

- indemnités journalières : 11 451.01 €
- trop perçu Orange (suite changement d'opérateur) : 213.65 €
- dégrèvement taxe foncière consécutif à des pertes de récolte : 73 €

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Acquisition d'un bien sans maître pouvant revenir à la commune (terrain de pétanque)

La commune a aménagé une parcelle située sur le territoire de Cagny en se comportant comme un légitime propriétaire depuis plus de 30 ans. Il est proposé d'engager la procédure permettant à la commune d'en revendiquer la propriété.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Contrat April

Après délibération, le conseil opte pour le taux à 5.67 % pour les agents CNRACL et à 1.80 % pour les agents IRCANTEC.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Décision modificative n°3

Quatre mandats mal imputés ne peuvent être modifiés par le comptable. Il faut donc inscrire de nouveaux crédits pour un montant de 6 372 €.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2017

Opposition au transfert de compétence - Elaboration des documents d'urbanisme PLUI

Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

Vote : pour 14 - contre 1 (Jean-Pierre Vatin) abstention 0

Mise en place d'une borne de recharge électrique – voiture et vélo

Le coût de cette création de parking est évalué à 7 395 € TTC. La part communale s'élève à 3 600 €.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 1 (Jean-Pierre Vatin)

Convention de mise à disposition police municipale

Monsieur le Maire est mandaté pour rédiger les termes de la convention entre les communes de Boves, Longueau et Cagny mettant en place la compétence de la police municipale de Longueau sur le territoire de Cagny en matière de contrôle de vitesse.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Remboursement d'acompte salle des fêtes

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure. De plus s'agissant

d'un récidiviste, il est proposé de ne pas rembourser les arrhes, comme prévu au contrat.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Encaissements

Les sommes de 260.32 € + 19.60 € sont à encaisser en remboursement par Orange du fait de l'annulation du contrat.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 0 (Jean-Pierre Vatin refuse de participer au vote).

Mise en concurrence assurances statutaires

La commune de Cagny charge le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Convention d'occupation d'une parcelle agricole

La municipalité propose de régulariser la situation de l'occupant en concédant un bail de location à l'exploitant agricole pour cette parcelle de terre. Le fermage sera établi selon les barèmes en vigueur. Ainsi, la prescription acquisitive trentenaire ne pourra pas être invoquée par l'occupant et opposée à la commune.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Délimitation du domaine public autoroutier

La commune de Cagny a reçu une proposition de la part de la SANEF (dossier consultable en mairie). Les chemins concernés sont entretenus depuis 20 ans par la commune. Ils seront en toute logique incorporés dans le domaine communal.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Demande de subvention pour travaux d'intérêt local – réserve parlementaire (aires de jeux)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'installation de deux aires de jeux dont le coût est estimé à 8 458 euros et l'informe de l'accord obtenu de notre député Romain Joron, pour une aide de 1 500 euros.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 1 (David Labelle)

Projet d'isolation de la salle des fêtes

Afin d'anticiper le dossier de travaux à effectuer sur la salle des fêtes et avant de réunir la commission compétente, Monsieur le Maire est mandaté pour établir les dossiers de demandes de subventions.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 1 (David Labelle)

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2017

Election d'un nouvel adjoint à la communication

Un seul candidat se présente au poste de troisième adjoint : Jérôme Many. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Bulletins déposés dans l'urne : 15
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Jérôme Many, ayant obtenu 12 voix, est élu.

Délégation de signature

Jérôme Many succède à Martine Rousselle. Benoit Durand prend le poste de deuxième Adjoint.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 0 (Jean-Pierre Vatin refuse de participer au vote)

Suppléance Amiens Métropole

Alain Spriet, premier adjoint, devient le suppléant aux assemblées d'Amiens Métropole, en remplacement de Martine Rousselle.

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 0 (Jean-Pierre Vatin refuse de participer au vote)

Vente du terrain chemin de l'EpINETTE

Monsieur le Maire est mandaté pour obtenir du service des domaines l'évaluation financière du terrain en vue de la proposer à la vente et revenir vers le conseil pour plus de précision après contact avec d'éventuels bâtisseurs.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Encaissements

154.65 € à encaisser en remboursement d'indemnités journalières.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

DETR subvention salle des fêtes

Sur les 59 742 €, seuls, 48 498 €, seront pris en compte pour le calcul de la subvention. Il convient, par conséquent, de modifier le plan de financement de l'opération, incluant une participation de l'Etat de 9 699 €.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Numérotation des nouveaux logements rue Henri Barbusse

Sept adresses sont situées entre le 54 bis et le 60 de la rue Henri Barbusse et peuvent être numérotées comme suit :

- la clinique vétérinaire au 56 ;
- les deux premiers logements, à l'étage de la clinique vétérinaire, au 56A et 56B ;
- les quatre autres logements au 58A, 58B, 58C et 58D.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 20 avril 2017

Compte de gestion 2016

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice à savoir :

- section de fonctionnement : excédent de 131 477.00 €

- section d'investissement : excédent de 329 217.09 €

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Compte administratif 2016

Le conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

- section de fonctionnement : excédent de 131 477.09 €

- section d'investissement : excédent de 329 217.00 €

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 0

Affectation du résultat – reprise excédent 2016

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat en recettes 2017.

Vote : pour 13 - contre 1 (Jean-Pierre Vatin) - abstention 1 (David Labelle)

Taux d'imposition 2017

Conformément aux engagements pris lors des élections municipales, le conseil municipal fixe les taux d'imposition qui restent inchangés :

- taxe d'habitation
11.46 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties
19.99 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties 47.63 %

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Budget primitif 2017

Le conseil municipal adopte le budget

primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

- section d'investissement équilibrée à 538 874 €

- section de fonctionnement équilibrée à 821 557 €

Vote : pour 12 - contre 1 (Jean-Pierre Vatin) - abstentions 2 (David Labelle et Virginie Conte)

Encaissements divers

Monsieur le Maire est mandaté pour procéder à l'encaissement des indemnités journalières perçues.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Redevance d'Occupation du Domaine Public – Transport du gaz

Une conduite de gaz passe sous une partie d'un chemin communal. De ce fait GRDF doit verser une redevance estimée aujourd'hui à 128 €.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2017

Compte administratif 2016 – rectification

La délibération du 20 avril 2017 englobe les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 432 133.40 € en omettant les restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de 84 422.74 €.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Compte de gestion 2016 – rectification

La délibération du 20 avril dernier approuvant le compte de gestion doit être rectifiée ; il a été inscrit :

- section de fonctionnement : excédent de 131 477.00 € au lieu de 131 477.09 €

- section d'investissement : excédent de 329 217.09 € au lieu de 329 217.00 €

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Délibération d'affectation de résultat – rectification

Déficit ou excédent à reporter (ligne 001) en section d'investissement : 329 217.00 €
Déficit ou excédent à reporter (ligne 002) en section de fonctionnement (déduction c/1068) : 112 983.43 €

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Décision modificative n° 1

Modification de crédits avec

incorporation de nouvelles recettes

Vote : pour 13 - contre 0 - abstentions 2 (David Labelle et Jean-Pierre Vatin)

SIVOM de Boves – proposition compétence voirie

Le SIVOM nous demande d'intégrer la compétence voirie. Après délibération, le conseil municipal refuse.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Mandat pour signature devis bornage

Monsieur le Maire est mandaté pour signer quatre devis de bornage qui nous sont proposés.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Formation premiers secours

Après délibération, le conseil municipal décide de voter un budget de 400 € afin de financer la participation de 40 personnes à cette nouvelle formation.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Redevance d'occupation du domaine public - GRDF

Estimée à 128 € par délibération du 20 avril dernier, la redevance effective est fixée à 404 € par GRDF.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Borne de recharge voiture et vélo électrique

La borne sera installée sur le parking du supermarché « Carrefour market ».

- Coût total de l'installation 3 600 €

- Part de l'enseigne 1 200 €

- Part communale 2 400 €

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 1 (Jean-Pierre Vatin)

Prise en charge des écoliers par la navette de Boves le mercredi

Participation de la commune à hauteur de 50 %, soit 250 €, (35.71 € par élève) afin de soulager financièrement les familles.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Parking place Emile Zola

Nous souhaitons conserver l'aspect verdoyant de la place et proposons une structure dite « nids d'abeilles ». Le devis s'élève à 10 686 €.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Ecole de cirque de Boves

Réduction de 50 % du prix de location de la salle des fêtes en contrepartie d'une remise de 50 % pour les jeunes cagnysiens, soit 45 € la semaine au lieu de 90 €.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

I. LE BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2017 s'élèvent à 821 557 €.

A. LES RECETTES

1. PRODUITS DE SERVICES

Les produits de services, pour un montant prévisionnel de 63 214 €, comprennent toutes les recettes relatives aux prestations de services envers la population notamment la garderie, la cantine scolaire et les locations.

2. IMPOTS ET TAXES

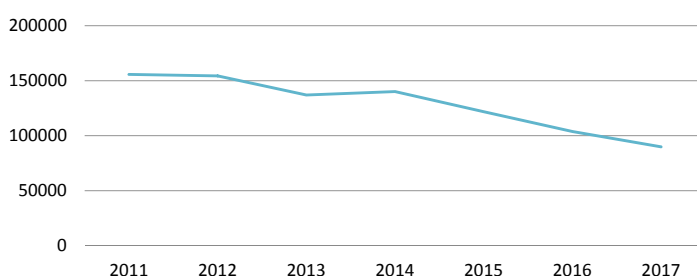
Ce chapitre d'un montant de 488 352 € est constitué des produits des contributions directes locales, qui tiennent compte de l'évolution des bases de 1% et des taux d'imposition **qui restent inchangés cette année**. Les autres recettes correspondent aux fonds de péréquation et droits de mutation (taxe sur les opérations mobilières) pour 9 200 et 9 000 €

3. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations de l'Etat sont en diminution depuis plusieurs années. Pour 2017, le montant des dotations de 138 457 € se répartit comme suit :

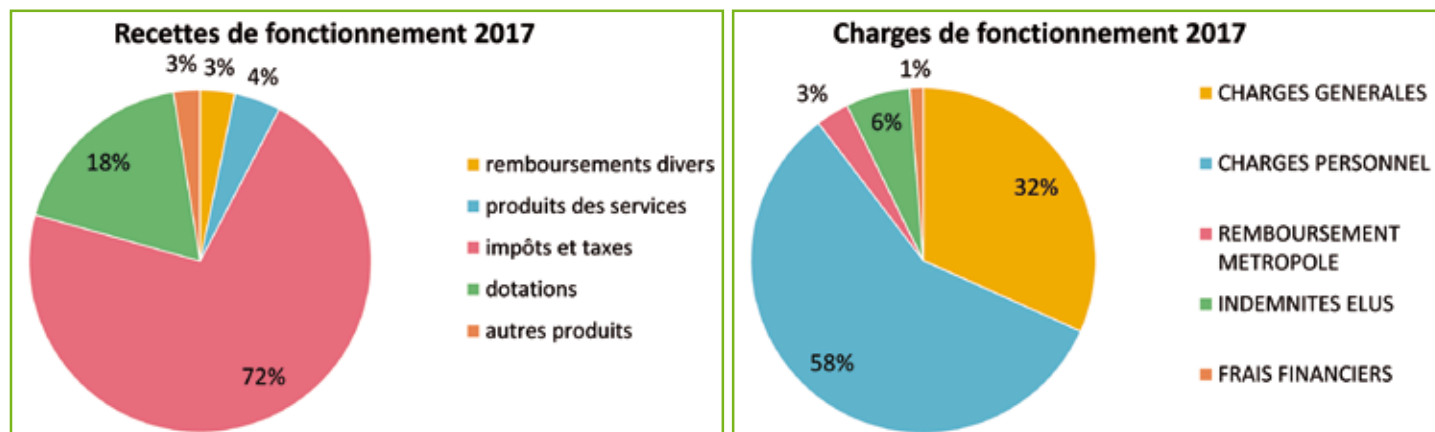
- Dotation globale de fonctionnement* : 89 836 €
- Dotation Solidarité Urbaine : 11 978 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 500 €.
- Compensation taxe foncière : 2 057 €
- Compensation taxe professionnelle : 64 €
- Convention Amiens Métropole : 23 560 €
- Etat compensation taxe d'habitation : 10 462 €

*Baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat



4. AUTRES PRODUITS

Les prévisions d'atténuations de charges, remboursement de charges de personnel sont inscrites pour un montant 11 783 €.



B. LES DEPENSES

1. CHARGES A CARACTERE GENERAL

La prévision du poste « Charges à caractère général » est évaluée à 207 114 € pour 2017 contre 186 715 € au budget 2016 pour prendre en compte le report de dépenses non payées en 2016. La moyenne annuelle de ces dépenses depuis 2013 est de 207 000 €.

Ce chapitre comprend notamment les charges de fonctionnement courant des services :

- achats de fournitures et matériels
- les fluides
- les frais de télécommunications
- les contrats de maintenance
- le périscolaire
- l'entretien et réparation des bâtiments, matériels et véhicules

2. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 389 921 € pour 2017 contre 415 436 € en 2016 (diminution de 7% qui tient compte du départ en retraite d'un agent).

3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 7 700 € et correspondent aux contributions aux organismes de regroupement : SIVOM de Boves et SVU les Alençons.

4. CHARGES FINANCIERES

Pour 2017, les intérêts d'emprunt s'élèveront à 8 644 €.

5. ATTENUATION DE CHARGES

Le montant des attributions de compensation reversées à Amiens Métropole reste inchangé à 20 415 €.

6. AUTRES CHARGES

Les autres charges comprennent le montant des dépenses imprévues de fonctionnement et des charges exceptionnelles, pour 16 539 €

7. FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement comprend :

- les dotations aux amortissements, soit 27 683 €
- le virement à la section d'investissement, soit 93 567€

II. LE BUDGET COMMUNAL D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES

La section d'investissement sera financée principalement comme suit :

- Virement de la section de fonctionnement : 93 567 €
- Le FCTVA qui correspond au remboursement d'une partie de TVA acquittée par la commune sur ses dépenses d'investissement l'année précédente : 7 694€
- La taxe d'aménagement : 8 285 €
- Subventions : 72 428 € dont
- Caméras de vidéo protection : 20 601 €
- Amiens Métropole - Effacement des réseaux : 51 827 €

B. LES DEPENSES

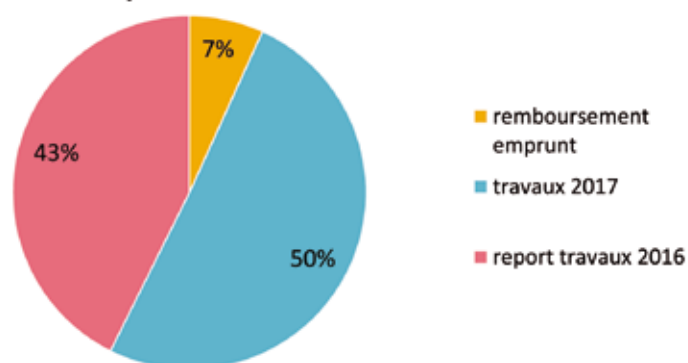
Les nouvelles propositions, en matière d'opérations réelles de travaux et d'acquisition pour 2017, s'élèvent à 109 842 € avec les dépenses suivantes (qui reprennent les opérations engagées en 2016 et terminées en 2017, soit un total de 501 289 €) :

- Équipement des services et voirie

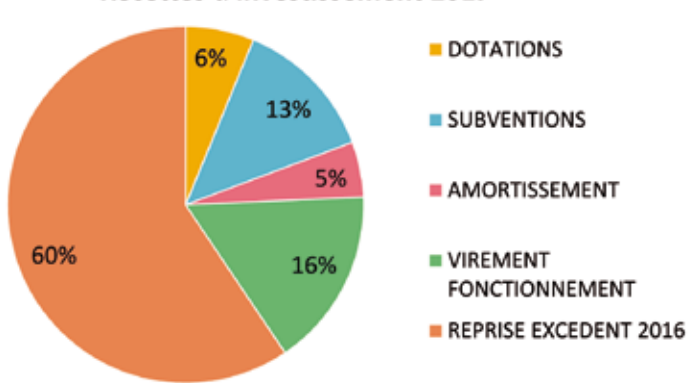
Dont

- Fonds de concours rue Latapie 75 193 €
- Borne de recharge et parking 11 000 €
- Acquisitions foncières 11 100 €
- Réfection de l'église 9 880 €
- PLU 6 112 €
- Mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) 16 000 €
- Salle des fêtes 71 692 €
- Éclairage public 98 868 €
- Équipement prévention (radar pédagogique) 4 275 €
- Le remboursement du capital se monte à 37 585 €

Dépenses d'investissement 2017



Recettes d'investissement 2017



Les journées du patrimoine

Une nouveauté à Cagny pour ces journées du patrimoine puisque ce ne sont pas nos traditionnels monuments (église et coupe archéologique) qui ont été visités mais l'ensemble du village avec ses principaux points d'intérêt qui ont été présentés aux randonneurs.

Accompagné de Nathalie Cassel, guide conférencière à Amiens métropole, le guide du jour Alain Molliens a, lors de cette randonnée, emmené les nombreux marcheurs dans une promenade dans le temps.

A chaque station, des agrandissements de cartes postales du début du XXème siècle étayaient les propos de notre guide.

Les explications ont été données sur l'église Saint Honoré et les trois horloges du clocher, sur le château endommagé lors des combats de mai et juin 1940 dans la commune, puis à nouveau endommagé lors du bombardement du 13 mars 1943 dans lesquels six cagnysiens et cinq habitants de Boutillierie (une même famille) perdirent la vie.

L'étape suivante était l'Ehpad, une ancienne ferme tout d'abord, puis une brasserie achetée ensuite par la congrégation religieuse de la sainte famille.

Là aussi retour sur les combats de 1940 puisque le PC du Capitaine Bouzou, ainsi qu'une infirmerie, se trouvaient dans ce bâtiment. Bâtiment endommagé également bien sûr lors de ces combats puis lors d'un nouveau bombardement le 15 mars 1944 avec cinq sœurs tuées.

Après un passage par la rue Jean Catelas, appelée autrefois rue d'en haut, puis rue Wasse (du nom d'un cultivateur de Cagny inventeur de la charrue dite « à oreilles ») les marcheurs sont descendus dans le bois de la fontaine sur le site de la muche (cachette) où se sont peut-être réfugiés les villageois lors des guerres de religion ou lors du pillage de Cagny par les espagnols en 1643 ?

Après la source de la fontaine qui serpentait jusque l'Avre, c'est l'institut des missions qui a été présenté où ont été formés des dizaines de jeunes prêtres, et qui a servi pendant quelques mois, à la libération, de camp d'internement pour des centaines de soldats soviétiques, avant leur retour en URSS.

Bien évidemment car c'est un incontournable de Cagny l'étape suivante passait par le bois de la garenne et par la visite de la coupe archéologique, ou sur 6 à 8 m de haut, nous avons une « photo » de 450000 ans d'histoire, avec cinq périodes de glaciation.

Qui évoque le bois de la garenne évoque la briqueterie avec sa cheminée de 35 mètres de haut qui pendant 50 ans a surplombé notre village, fabriquant, fournissant, près de 250 millions de briques que l'on retrouve à Amiens bien sûr, mais aussi à Paris, Rouen, Chartres.

Sur le chemin du retour, la maison de Monsieur Deneux, propriétaire de l'usine, célèbre pour sa verrière et pour les vendanges qui se faisaient sur sa propriété a été présentée.

La dernière étape, après un passage à la bibliothèque et dans la rue de Manosque, était l'usine Deneux au bord de l'Avre où l'on distingue encore la loge du concierge de cette entreprise où ont travaillé des centaines de cagnysiens.

Un pot de l'amitié a clôturé cette jolie matinée qui a satisfait l'ensemble des participants.



RENTREE SCOLAIRE



De gauche à droite : Sonia Petit, Caroline Dupont (ATSEM), Françoise Bayart, Selma Ben Mlouka, Stéphanie Maloigne, Isabelle Canseliet, Laure Labelle, Elodie Koné, Emmanuelle Tanguy

La rentrée scolaire a vu de nombreux changements à l'école de Cagny.

Nous avons dans le courant du mois de juin questionné les parents d'élèves sur le retour à la semaine scolaire de quatre jours, avec une journée de repos le mercredi, ou le maintien de la semaine de 4,5 jours.

Plus de 70 % des parents d'élèves ont choisi la semaine de quatre jours. L'équipe enseignante et le maire ont sollicité le rectorat afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir revenir aux quatre jours.

Notre école étant située en zone prioritaire, nous bénéficions de plus de la classe de CP à 12, ce qui est une très bonne chose pour nos écoliers.

Mais, le fait d'alléger la classe de CP, avait pour conséquence de surcharger les autres classes.

Nous (Directrice de l'école et Maire) avons donc écrit à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour demander un poste supplémentaire, poste qui a été accepté compte tenu des effectifs en hausse de notre école.

C'est donc également une excellente nouvelle pour notre école qui voit ses effectifs renforcés.



Le **lundi 15 mai dernier**, les classes de CE et de CM de l'école se sont rendues au musée du Louvre-Lens. Les enfants ont ainsi pu visiter la Galerie du Temps et en appréhender l'organisation chronologique avec l'aide de guides qui leur ont fait découvrir certains tableaux et leur ont fait mettre en application leurs observations en ateliers.

<<< Dans la Galerie du Temps, notre guide a mis en évidence l'évolution de la représentation de la perspective de l'antiquité au XIXe siècle par le biais de l'observation de trois tableaux.

Ensuite en atelier, les enfants ont pu composer leur propre tableau en respectant les règles de la perspective mises en évidence précédemment.

Cette visite a donné à beaucoup d'entre eux l'envie de revenir en compagnie de leurs parents afin de s'attarder encore devant certaines œuvres simplement aperçues, par manque de temps.

La journée s'est agréablement terminée en plein air, dans un parc animalier proche de Lens. >>>

L'équipe enseignante





Bourse aux jouets et aux vêtements

Organisée en collaboration avec les parents d'élèves, cette manifestation a remporté un grand succès.

De nombreux jouets et vêtements ont changé de mains pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Bourse toutes collections

Les exposants étaient ravis de nous faire découvrir leur collection, envahissante mais tellement passionnante.

Cette année encore, certains ont pu compléter leur univers.



Repas des aînés

Le 7 mars, nos Aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager un repas entrecoupé d'animations musicales et dansantes. Une tombola a également été organisée cette année pour le plus grand plaisir des 120 convives.



Printemps des peintres

De nombreux artistes peintres et sculpteurs ont pu exposer leurs œuvres à la salle des fêtes le temps d'un week-end. Nombreux ont été les curieux venus admirer ces talents.

Oeuf de Pâques

Les enfants de la commune, accompagnés de leurs parents, sont venus en nombre pour cette nouvelle chasse aux œufs après le passage des cloches dans le magnifique parc de l'Ehpad St Joseph. Nous remercions la direction de l'Ehpad de nous accueillir chaque année pour cette manifestation.





Rèderie de Printemps

Près de 900 exposants se sont retrouvés pour cette rèderie de Printemps 2017 où le soleil était au rendez-vous.

Merci à tous les bénévoles qui, par leur présence et leur bonne humeur, contribuent au succès de cet événement.



Concert de bienfaisance

Le 16 juin 2017, l'église de Cagny accueillait les chœurs de David Dubois (Bov'et mifasol, Chœur en fête, En plein chœur, Harmony C.A, Voix de Noye) pour un concert dont les bénéfices ont été reversés à l'association Amiens-Bamako pour la construction d'une école au Mali.

Vous avez été nombreux à venir profiter du spectacle.



Repas champêtre

Ce 14 juillet 2017 a été l'occasion pour les habitants de la commune de déguster un cochon de lait sur la place de la Mairie aménagée pour l'occasion.

Des jeux picards étaient proposés aux enfants et les festivités se sont prolongées jusqu'à la fin de l'après-midi.

Encore merci aux bénévoles qui se sont occupés du service !

Retraite aux flambeaux

Pour la première fois ce 13 juillet dernier, était organisée une retraite aux flambeaux sur les hauteurs de la commune. Les quelques 150 personnes qui ont fait le déplacement ont pu, en prime, admirer les feux d'artifices des alentours !



Commémoration

Le 8 mai 2017, la municipalité a organisé une cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts après avoir assisté à la lecture poignante de la dernière lettre de Louis Balédent à ses parents à la veille de son exécution.





Cagny communique autrement

Grâce à notre nouveau panneau numérique de dernière génération, la communication auprès des cagnysiens n'a jamais été aussi directe. L'information est lisible par tous et à tout moment, au cœur du village.



Aire de jeux pour les petits cagnysiens !

Rentrée scolaire va rimer avec aire de jeux à Cagny ! La municipalité a retenu l'espace Manosque pour son cadre sécurisant et verdoyant afin d'y implanter une toute nouvelle aire de jeux avec toboggans et jeux à ressorts. Le tout totalement clos et vidéosurveillé.

Et si on échangeait nos livres ?

Une boîte à lire a pris place sur l'espace Jean Cotrel afin de transmettre nos envies de lire. Elle rencontre déjà un beau succès et se renouvelle régulièrement grâce à vos trocs. Celle-ci est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Inauguration de la borne recharge pour voitures et vélos électriques

« Enfin des bornes pour les voitures électriques » titrait le courrier picard du samedi 7 octobre qui relatait l'inauguration de la borne recharge installée sur notre commune.

Pour cette première inauguration sur la métropole amiénoise nous avons accueilli notre députée Barbara Pompili, présidente de la commission développement durable de l'assemblée nationale, qui a mis en exergue le travail réalisé à Cagny sur le thème du développement durable.

En effet Alain Molliens avait rappelé que depuis trois ans, c'est sous ce thème que sont abordés les différents travaux réalisés par la commune :

- premiers trottoirs réalisés avec une méthode de bitume « à froid » plus respectueux de l'environnement,
- nouvel éclairage moins énergivore sur la moitié de la commune,
- installation de sept horloges astronomiques pour mieux gérer l'ensemble de l'éclairage communal,
- création d'un parking végétalisé place de la mairie,
- mise en place d'une communication par voie numérique pour éviter une surconsommation de papiers,
- installation aujourd'hui de la borne recharge voitures électrique.

Alain Gest, Président d'Amiens métropole, avait lui aussi salué cette initiative en indiquant que la ville d'Amiens, souhaitait installer prochainement 24 bornes.



Enfin JC Morgand, Président de la FDE, qui accompagne financièrement notre commune sur ce projet, a rappelé que 186 bornes seront installées sur le département (la France devra compter 7 millions de points de charge d'ici 2030 dans le cadre du plan de développement énergétique)

En installant cette première borne à Cagny, nous dépassons bien sur le cadre communal dans la mesure où cette borne, qui est évidemment un plus pour les cagnysiens, servira essentiellement pour des personnes extérieures à la commune. Nous pensons que le respect de notre environnement et la lutte contre le réchauffement climatique n'ont pas de frontières et qu'il est important que notre commune s'inscrive dans cette démarche vertueuse.

La commune sous vidéoprotection

Soucieux de la sécurité de nos habitants, nous avons fait le choix d'équiper notre commune de caméras de vidéo protection. Ce dispositif, en service depuis quelques mois, s'inscrit dans le schéma directeur de prévention de la délinquance que nous avons initié dès l'année 2014 avec la signature du contrat de participation citoyenne et la création de l'équipe de « référents quartiers ».

Comme nous l'avons expliqué sur le bulletin municipal précédent, les 4 axes d'entrée du village sont couverts par des caméras : caméras « lecture de plaques » qui photographient toutes les plaques d'immatriculation des voitures et camions entrant et sortant de Cagny, couplées avec une autre caméra qui enregistre tous les passages sur ces mêmes secteurs. Deux autres caméras couvrent la place Jean Jaurès et la zone école, aire de jeu et espace de tri sélectif. La durée de conservation des images est de 30 jours conformément à l'arrêté préfectoral. Les modalités du droit d'accès à l'image sont bien sûr réglementées et respectées.

A ce jour nos caméras de vidéo protection nous ont permis d'identifier les auteurs de deux actes d'incivilité dans la commune. Il est bien sûr trop tôt pour réaliser un bilan de l'apport de la vidéo protection sur la commune mais nous constatons que les chiffres de la délinquance sur le premier semestre de l'année sont en diminution alors qu'ils augmentent fortement à proximité immédiate de Cagny.



«A guichet fermé»

Bien que, l'entrée à tous les spectacles à la bibliothèque soit gratuite, on peut attribuer cette expression à la soirée du 27 avril, qui, dans une formule mixte, alliant lecture, chansons et musique, a rassemblé une soixantaine de personnes !

Consacrée à la « Chanson à texte » elle s'est déroulée en deux parties.

La première, destinée à remettre l'accent sur certains beaux textes de chansons dont on n'a parfois gardé en tête que la mélodie (Aragon, Brel, etc), était assurée par le Groupe de lecture à voix haute de la bibliothèque départementale de la Somme, habitué du lieu, et toujours apprécié.

La seconde, animée par Marc Monsigny à la guitare et au chant, accompagné de Denis Solau (guitare électrique et dobro) et Vincent Horcholle (guitare électrique, banjo et mandoline), pour la reprise d'une

vingtaine de chansons, plus ou moins connues, du grand Georges Brassens. Notons que « Mi j'm'a fait tout tchot », adaptation tout à fait personnelle en picard de « Je me suis fait tout petit », ou de « La visite », peu connue, auditeurs et intervenants ont apprécié l'ambiance très chaleureuse de ce moment de partage.

Soirée à l'ambiance chaleureuse et participative que les cagnysiens ne sont pas prêts d'oublier !

Soirée «Chansons à texte»

Découverte pour certains de la lecture à haute voix, mettant en valeur le texte de chansons, sérieuses ou drôles dont la mémoire ne retient parfois que la mélodie, par le Groupe de lecture à haute voix de la bibliothèque départementale de la Somme et pour d'autres de Marc Monsigny au chant et à la guitare, accompagné de Denis Solau (guitare et dobro) et Vincent Horcholle (guitare, banjo et mandoline), dans un répertoire pour l'occasion 100 % Brassens.

Que ce soit à l'écoute des textes lus, des grands standards chantés, de l'adaptation en picard de « Je me suis fait tout petit », ou de « La visite », peu connue, auditeurs et intervenants ont apprécié l'ambiance très chaleureuse de ce moment de partage.



Venise n'est pas qu'en Italie...

Après-midi festif à la bibliothèque qui s'était mise le 1er mars au diapason du carnaval de Venise.

Anne-Korydwen, Charles, Jeanne, Johaquin, Léanne, Marion et Pilar, qui ont jonglé avec les horaires de leurs activités sportives ou musicales pour participer à cette animation, ont donné libre cours à leur imagination pour décorer loups et masques mis à leur disposition.

Un bien agréable moment de partage dans la bonne humeur avec des bibliothécaires ravies, qui s'est terminé comme il se doit par un petit goûter fort apprécié de tous !



Jean Louis Crimon s'est souvenu... de Cagny



Nous l'avons en effet accueilli pour la troisième fois, pour son petit « guide touristique » d'un genre particulier constitué de souvenirs personnels, de rencontres, d'observations, d'événements historiques glanés çà et là, teintés d'humour ou de nostalgie, et rassemblés pêle-mêle : « Je me souviens d'Amiens ». Il a su encore, jouant avec les mots avec délectation, captiver un auditoire d'une trentaine de personnes, très partageur, qui comme à l'habitude, n'était pas pressé de quitter cet espace convivial... à notre grande satisfaction.

Extrait n° 479 : « Je me souviens qu'il y a « amie » dans Amiens. Cette ville est mon amie. Je suis le sien. » Une vraie déclaration d'amour !

A NOTER : «20 janvier 2018 - Nuit de la lecture» - Au cours du programme de la soirée qui sera communiqué ultérieurement, les personnes qui le désirent sont invitées à lire à haute voix un court extrait de leur «coup de cœur». N'hésitez pas à préparer votre sélection pour ce nouveau moment convivial.

Par Michelle Biharé

Le coin des assos

DANSE Tél : 03.22.46.95.38 / 07.68.57.22.37 Mail : x.feret@sfr.fr	KRAVMAGA Tél : 06.19.65.23.20	VTT Tél : 03.22.49.61.68
FOOTBALL Tél : 06.61.98.41.20 / 06.12.73.09.25	PETANQUE Tél : 06.52.00.43.98 Mail : alducrocq@wanadoo.fr	YOGA Tél : 06.05.39.68.56
GYMNASTIQUE Tél : 03.22.95.24.84 / 03.22.47.65.41 Mail : cgec.cagny@gmail.com	TENNIS Tél : 06.87.20.21.67 Mail : laurentaccart@voila.fr	ZUMBA Tél : 06.13.50.42.32 Mail : juliezinfitt@gmail.com

Demande et renouvellement de la pièce d'identité



La demande ne peut plus être faite en mairie de Cagny. Seules quelques mairies sont équipées pour délivrer ces documents. Les mairies les plus proches de Cagny sont :

- la **mairie Amont** 166 chaussée Jules Ferry (03.22.50.47.65)
- la **mairie Rive gauche** Centre commercial rue du 8 mai 1945 (03.22.50.32.60)
- l'**hôtel de ville d'Amiens** (03.22.97.43.32)

Vous pouvez néanmoins récupérer le dossier de demande de CNI ou passeport en mairie de Cagny, dossier qui sera donc ensuite à déposer complété dans les mairies listées ci-dessus (Attention réception sur RDV)

Vous pouvez également faire une pré-demande en ligne sur le site www.service-public.fr

Le tri sélectif, un geste citoyen

Pour rappel nous disposons sur la commune de trois zones de tri sélectif ou vous pouvez déposer papier et verre :

- **rue des Prés**, face à la bibliothèque (où se trouve également le container déchets verts) ;
- **au-dessus du cimetière communal**
- **sur le parking face au stade de football**

Quelques rappels de bon sens et de civisme :

Lorsque le container papiers, essentiellement rue des Prés, est plein nous vous demandons de ne pas laisser cartons et papiers sur le sol au pied du container. Les deux autres containers papiers de la commune sont à votre disposition à quelques centaines de mètres.

Lorsque vous avez des bouteilles ou du verre à déposer, pensez aux habitants qui demeurent à proximité, rue des Prés ou au stade de football. Certaines personnes n'hésitent pas à venir à 6 heures le matin jeter leurs bouteilles. Suite à de nombreuses réclamations un arrêté a été pris pour réglementer le dépôt de verre après 9h le matin.

Enfin sachez que la benne déchets vert est remplacée deux fois par semaine en début et fin de semaine.

Merci de ne pas déposer les déchets vert sur le sol comme cela se fait malheureusement trop souvent lorsque la benne est pleine (généralement le dimanche soir). Un passage le lendemain permet de se débarrasser de ses déchets sans polluer cette zone au coeur du village.

Recensement

Le recensement va se dérouler à Cagny à compter du 18 janvier. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à ces deux cagnysiens, nos agents recenseurs, Marie-Christine et Maurice, qui se présenteront à vous. Ce recensement, qui a lieu tous les cinq ans, est important dans la mesure où il permet, par exemple, de déterminer le nombre d'élus municipaux ou encore le montant des dotations, en fonction du nombre d'habitants de la commune.



Défibrillateur

Un nouveau défibrillateur a été installé à la mairie de Cagny. Pour rappel, nous avons déjà équipé notre salle des fêtes communale d'un défibrillateur il y a deux ans.



Sirène d'alerte

A partir du mois de janvier 2018, la sirène d'alerte, située sur le toit de l'Ehpad, sera testée tous les premiers mercredis du mois à 12 heures.



Visite du Préfet de la Somme, Monsieur Philippe de Mester

A la suite d'une réunion avec les 33 maires de la métropole amiénoise dédiée à la sécurité, Monsieur Philippe de Mester, Préfet du département, s'était engagé à rencontrer le maire et les adjoints de Cagny afin que lui soit présenté le dispositif de prévention de la délinquance mis en place dans la commune depuis 2014.

Dispositif qui, pour la préfecture et les services de police porte ses fruits, car les chiffres de la délinquance sont en baisse constante depuis 2014.

Monsieur de Mester, accompagné de son Chef de cabinet et du Directeur adjoint de la police amiénoise, nous a donc rendu visite en mairie le 23 février dernier.

Didier Cotrel, représentant les référents quartier, a présenté et expliqué le fonctionnement de cette équipe.

Monsieur le Préfet a été très intéressé par le dispositif mis en place et a souligné la nette diminution de la délinquance dans Cagny depuis trois ans.

Opération Hauts-de-France propres

Les 18 et 19 mars 2017, l'opération « HAUTS-DE-FRANCE PROPRES », co-organisée par la Région Hauts-de-France et la Fédération Régionale de Chasse et de Pêche, a réuni plus de 40.000 participants.

A Cagny, les bénévoles ont bravé le temps pluvieux pour s'inscrire dans cette action citoyenne.

Avis aux courageux et rendez-vous au Printemps 2018 pour renouveler cette opération sous l'impulsion de la Fédération de la Chasse et de la Pêche de la Somme !



Entraînement avec Mickael Debeve

Grâce à l'intervention d'Alexandre Boutté, cagnysien et joueur du club, nous avons pu bénéficier de l'intervention de Mickaël Debeve, entraîneur adjoint de l'équipe de TOULOUSE en Ligue 1. Au cours de l'après-midi, celui-ci a donc pris en charge les jeunes du club en proposant des jeux et exercices spécifiques. S'en est suivie une discussion autour d'un pot offert par la municipalité. Puis il a pris en charge le groupe sénior avec une séance d'entraînement tout en expliquant les tenants et aboutissants des exercices proposés. Bref un après-midi plaisant, pour les jeunes, pour nous dirigeants et pour les joueurs séniors. Expérience que nous espérons pouvoir reconduire. Nous remercions encore une fois la municipalité pour nous avoir permis de recevoir Mickaël simplement mais sous le signe de la convivialité.

JPC et BG



ADMR

Le 15 juin, en la salle communale de Cagny, l'ADMR d'Amiens (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) a perpétué la tradition en conviant à un après-midi récréatif les personnes qui utilisent ses services. Au programme : spectacle de magie et de ventriloquie, loterie, loto et goûter. L'ADMR d'Amiens, membre du plus ancien et important réseau national de services d'aide à domicile concourt notamment à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne (entretien du lieu de vie et du linge, courses, alimentation et préparation des repas, aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage de la personne, petits travaux de bricolage et de jardinage, accompagnement véhiculé...). Depuis récemment, grâce au concours de ses bénévoles et de volontaires du service civique, l'association s'implique gracieusement dans le maintien et le développement des activités sociales et des liens avec l'entourage pour les personnes les plus isolées résidant dans les communes d'Amiens-Métropole (aide aux démarches, sorties accompagnées, initiation à l'informatique, activités à l'extérieur du domicile...).

L'ADMR d'Amiens a son siège 363 rue de Cagny à Amiens – tél 03 22 45 08 97 www.admr-amiens.org

François Delauzanne



Formation aux gestes de premiers secours

Cette formation, ouverte à tous dans la limite des places disponibles, et offerte par la commune, s'est déroulée le lundi 16 octobre 2017. Vingt cagnysiens ont suivi cette formation

financée par la commune.



De jeunes citoyens

Cérémonie de remise des cartes électeur : Le 1er avril était organisée une cérémonie pour la remise des cartes d'électeur aux jeunes de la commune qui s'apprêtaient à voter pour la première fois. A cette occasion, ces derniers ont pu partager leur point de vue quant à la participation citoyenne qu'est le vote avec plusieurs élus de la commune.

Les écoliers aux urnes : Plusieurs enfants de l'école ont pu participer au déroulement du second tour des élections législatives aux côtés des élus et des volontaires, et ce pour le plus grand plaisir de leurs parents.



Montée en division pour l'équipe de football

L'ES Cagny Boutillerie Football existe depuis 1948, elle fêtera d'ailleurs ses 70 ans l'an prochain. Notre équipe fanion est, depuis deux saisons maintenant, dirigée par Pascal POUCHAIN. Celui-ci, connu dans le monde du football local, a réussi à forger un groupe solide avec des joueurs complémentaires et a donc atteint, à l'issue de la saison qui était d'accéder à la première joue donc en maintenant appelée D3, par le club. Le groupe s'est l'écueil du premier tour franchi, au deuxième tour, le battu mais a perdu après contre une équipe classée



s'est achevée, l'objectif fixé division supérieure. L'équipe promotion de première division niveau encore jamais atteint renforcé et semble prometteur, de Coupe de France a été groupe s'est valeureusement prolongation et tirs au but deux divisions au- dessus!

Nous invitons tous les cagnysiens, footeux ou pas à venir au stade René Roussel afin de voir évoluer les équipes de notre club, elles ont besoin d'encouragement et il est vrai que pour l'instant le public est plutôt clairsemé...

JPC et BC



Tour des Hauts-de-France

Pour la première fois depuis sa création en 1955, les « 4 jours de Dunkerque », renommé « Tour des Hauts-de-France », a traversé la commune de Cagny. Une vingtaine de volontaires ont assuré la sécurité du site et des nombreux spectateurs, parmi lesquels plusieurs résidents de l'EHPAD, venus encourager les coureurs.



Ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse en plaine s'est déroulée dimanche 17 septembre. Jusqu'au premier dimanche de novembre les chasseurs de Cagny vont donc arpenter le territoire de la commune tous les dimanches de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que certains mercredis. Nous rappelons aux promeneurs, joggers, sportifs, propriétaires de chien, de bien rester sur les chemins et de ne pas laisser les chiens en liberté dans les champs. Du mois de novembre jusque fin février les chasseurs opéreront sur une zone plus restreinte, dans les bois se trouvant de chaque côté de la partie sud de la rocade et du chemin de l'épinette. Le territoire de la commune est vaste (plus de 500 hectares) et peut donc sans soucis être partagé entre tous.

Journées nationales de l'archéologie

Animée par Nathalie Cassel, cette visite de la carrière de la garenne a attiré un public très intéressé par la taille et la qualité de la coupe archéologique de Cagny.

Les personnes présentes, nouveaux habitants de Cagny ou habitants de la métropole, ont toutes apprécié les explications de notre guide.

Deux nouveaux commerçants

Cagny a désormais le plaisir de compter une fleuriste (NATURAFLOR) parmi les commerçants installés sur le territoire de la commune.

En outre, nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle propriétaire de l'institut de beauté et SPA privatif ILE D'EVASION inauguré le 2 octobre.

NATURAFLOR – 37 Rue Henri Barbusse – 03.60.60.35.72

ILE D'EVASION – 37 Rue Henri Barbusse – 06.59.07.59.30



De nombreuses activités pour les seniors de la commune

Les cours d'anglais et d'informatique ont remporté un vif succès avec de nombreux apprenants qui ont été très studieux durant l'année écoulée.

A la demande générale, ces cours reprennent début octobre :

- **Le jeudi** pour les cours d'Anglais : trois niveaux sont proposés (débutants, collège, fac) ;
 - **Le vendredi matin** pour les cours d'informatique.
- Mais aussi, et c'est la nouveauté de cette rentrée :
- **Le mardi après-midi** pour un atelier sur la sécurité routière (5 séances à compter du 7 novembre),
 - **Le mardi matin** (10h-12h) pour une initiation à la tablette numérique (10 séances depuis le 3 octobre).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Mairie au **03.22.50.30.00**.

«Agissons ensemble pour Cagny»

Même si le grand fiou demeure, les annonces gouvernementales successives font craindre le pire pour les collectivités locales. Baisse de 10 milliards d'euros de subventions annoncée (réévaluée à 13 milliards !), suppression de la taxe d'habitation, fin des contrats aidés. . .

Si ces choix se concrétisent, ce sont de nombreux moyens qui seront ôtés aux collectivités locales qui, chaque jour, agissent pour le quotidien des habitants. Que deviendront demain les services sociaux, l'entretien des bâtiments publics et des rues, les transports publics, les projets d'aménagements urbains et même l'école si les budgets des collectivités en sont réduits à la portion congrue.

Treize milliards d'économies demandées aux collectivités, déjà fort martyrisées par les deux quinquennats précédents, c'est faire peser sur celles-ci les difficultés économiques de l'Etat. Supprimer la taxe d'habitation, compensée de façon aléatoire, c'est faire disparaître l'un des derniers leviers d'action propres aux collectivités locales. C'est revenir sur des années d'avancées de la décentralisation, alors que celle-ci paraît plus nécessaire que jamais pour œuvrer au cœur des territoires.

Faut-il rappeler que ces mêmes collectivités sont l'un des principaux financeurs de l'économie locale par leurs investissements ?

Quant à la fin des contrats aidés c'est mettre un terme brutal à l'emploi, certes précaire, de milliers de personnes, au détriment de l'action des mairies qui ont recours à ces emplois pour des tâches aussi fondamentales que les activités périscolaires, la cantine et parfois le ramassage scolaire et la garderie.

Sur ce sujet, l'Association des Maires de France vient de faire part de sa profonde inquiétude et conteste cette mesure. Espérons qu'elle aura le soutien de notre Maire lorsqu'il faudra monter au créneau pour défendre les services publics locaux et le rôle des collectivités locales.

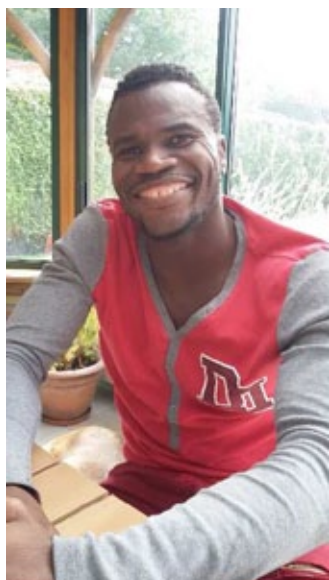
Jean-Pierre VATIN
Conseiller Municipal

«Agir pour Cagny»

La liste «AGIR POUR CAGNY» ne s'exprime pas sur ce bulletin.

«Bien vivre à Cagny»

La liste «BIEN VIVRE A CAGNY» ne s'exprime pas sur ce bulletin.



Guy N'gosso : Profession Footballleur professionnel

Guy N'gosso est né en 1985 au Cameroun, dans une famille très croyante.

Très jeune il évolue dans les équipes de jeunes de Douala où il signe son premier contrat professionnel à 17 ans, tout en évoluant dans les sélections nationales jeunes et espoirs du Cameroun.

Remarqué par les recruteurs du club de Sedan (à cette époque en ligue 2), alors qu'il dispute la coupe d'Afrique, il rejoint la France et le club des Ardennes en 2003, à l'âge de 18 ans.

Depuis 14 années maintenant, Guy a parcouru, comme beaucoup de sportifs professionnels, la France.

- Sedan de 2003 à 2006
- Louhans Cuiseaux de 2006 à 2008
- Rouen de 2008 à 2012
- Carquefou de 2012 à 2013
- Luzenac 2013 à 2014 où il est recruté par Christophe Pelissier (actuel entraîneur d'Amiens)
- Angers en 2014 et 2015
- Amiens 2016 et 2017.

Après une grave blessure au genou la saison dernière, Guy est aujourd'hui revenu à son meilleur niveau. Dans une équipe d'Amiens qui n'était pas attendue à ce niveau, Guy apporte à chacune de ses apparitions sa technique et sa combativité indispensables au poste de milieu de terrain défensif qu'il occupe.

Autant Guy N'Gosso est un battant sur le terrain, autant il est calme et réservé en dehors du stade.

Guy est en effet un homme pieux, très attaché à sa religion chrétienne, qui trouve force et réconfort dans la pratique de la religion.

Souhaitons que le club de L'ASC se maintienne en ligue 1 et continue l'aventure avec Guy, qui apprécie avec son épouse et ses enfants le calme de notre commune.

AGENDA > Les dates à retenir...

28 et 29 octobre	> Cagny-Flip.	8 décembre	> Téléthon
11 novembre	> Commémoration	10 décembre	> Goûter des aînés
16 novembre	> Soirée Beaujolais	15 janvier	> Accueil des nouveaux arrivants
2 et 3 décembre	> Marché de l'artisanat et des activités créatives	19 janvier	> Voeux du Maire



NAISSANCES Bienvenue à...

PARIS-CRIMONT Léon	né le 26 mars 2017
SAOUDI Arthur	né le 26 juillet 2017
LEROY Clara	née le 16 septembre 2017
PONCELET Antoine	né le 17 septembre 2017
DUFOUR-PILLET Gustave	né le 9 octobre 2017

MARIAGE Ils se sont unis...

Jean-Louis DELAYEN et Nicole BISSAC	Le 25 mars 2017
Alexandre BRUMAN et Marie BEZIAU	Le 15 avril 2017
Stéphane GERBER et Éric MOULIN	Le 13 mai 2017

DÉCÈS Ils nous ont quittés...

BOUCHER Bernadette	le 24 février
LEGUILLIER Françoise	le 25 février
CABUZEL José	le 2 avril
DENARO Huguette	le 9 avril
DECAGNY Marcelle	le 30 mai
DUBOIS Bernard	le 27 mai
NOE Pierre	le 15 juin
BECUE Suzanne	le 20 juin
BRUNEL Claudine	le 6 juillet
POTIE Annick	le 10 juillet
GRUNENWALD Suzette	le 8 juillet
HEDOUX Gislaine	le 28 juillet
TOURNÉ Jacqueline	le 16 septembre
BREUVART Didier	le 16 septembre
DUTHEUIL Marguerite	le 17 septembre

Mairie de Cagny

Place Emile Zola – 80330 CAGNY
Tél : 03.22.50.30.00 - Fax : 03.22.50.30.04
Mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com

La mairie est ouverte :
Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00

Le secrétariat vous accueille sur rendez-vous :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00

COMMUNICATION : Retrouvez-nous sur ...

Notre site internet : www.ville-cagny.fr

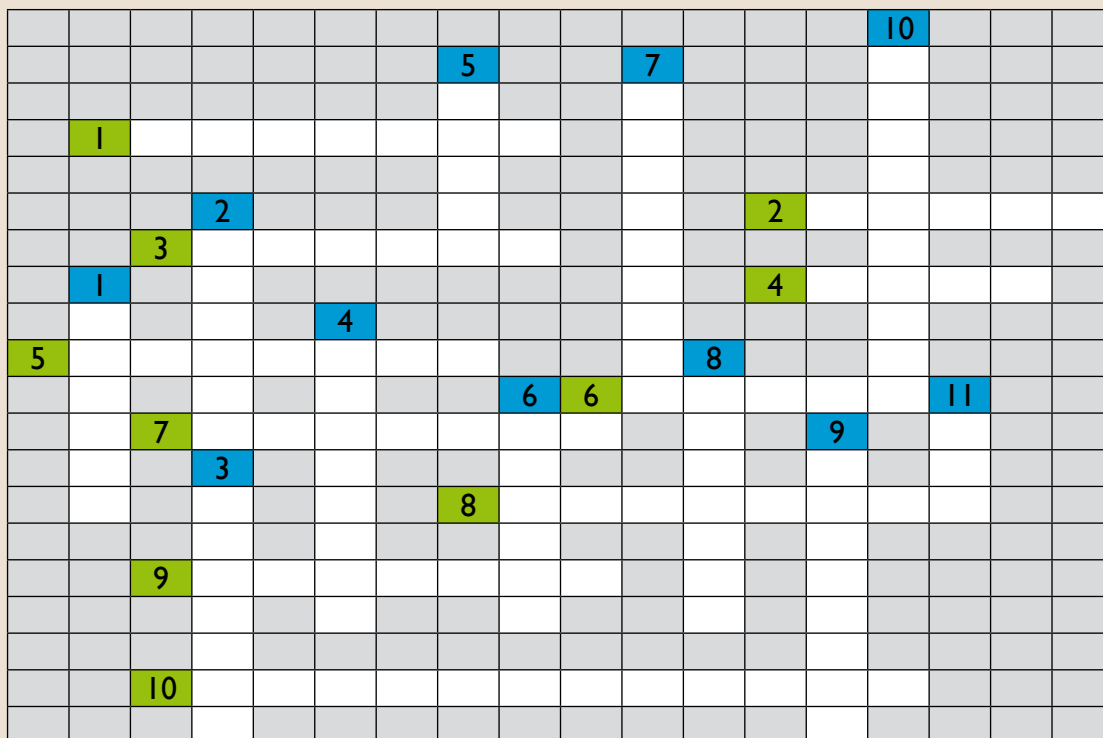
Notre page Facebook : [mairiedecagny-80](https://www.facebook.com/mairiedecagny-80)

Notre mailing : cagny.com@gmail.com

Notre panneau numérique

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures de présence mairie (7h30-17h00), pour toute urgence, composez le ☎ 06 85 58 64 93

MOTS CROISÉS



VERTICAL

1. Petit outil pratique distribué une fois par an aux habitants de la commune.
2. Maire de Cagny de 1995 à 1999.
3. Cagny multiplie les actions afin de s'inscrire dans cette démarche de développement.
4. La retraite aux flambeaux du 13 juillet 2017 l'a été.
5. Un bâtiment communal porte le nom de cet écrivain né à Manosque en 1895.
6. Les écoliers ont effectué une bonne récolte au sein de ces dernières cette année.
7. Par l'utilisation de nouveaux canaux de communication, Cagny entre dans cette ère.
8. Après leur passage, les enfants de Cagny ont fait la chasse aux œufs dans le magnifique jardin de l'EPAHD St Joseph.
9. Ils ont pu exposer leurs œuvres lors du Printemps des peintres les 18 et 19 mars 2017.
10. A Cagny comme ailleurs, il fut mis à l'honneur lors de la journée du 16 septembre notamment.
11. Il doit maintenant laisser place à son jeune et dynamique successeur.

HORIZONTAL

1. Rue de Cagny entièrement rénovée en 2016.
2. Récemment installés dans les habitations cagnysiennes, ces compteurs permettent de contrôler la consommation en temps réel.
3. Mets que les habitants ont pu déguster lors du repas champêtre du 14 juillet 2017.
4. Célèbre écrivain français qui a donné son nom à la place de la mairie.
5. Entre lapin et bois de Cagny.
6. Elle accueille plus de 100 personnes chaque jour de la semaine.
7. Hobby qui va être favorisé par l'installation d'une certaine boîte place de l'église.
8. L'église en a accueilli plusieurs cette année.
9. Cette dernière va rimer avec changement de rythme pour les écoliers cette année.
10. Certains écoliers ont participé à l'organisation de ces élections à Cagny.



Particuliers et professionnels

Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants - Flyers - Chemises - Affiches
Blocs - Carnets - Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailings - Routage...

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats

Si vous souhaitez paraître
dans le **bulletin municipal**
de Cagny,
contactez-nous au
09 67 28 17 33

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière - RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS
Tél. : 09 67 28 17 33 - Fax : 03 22 38 82 18 - E-mail : commercial@icmmedia.fr